

# PROCES – VERBAL

## COMMISSION REGIONALE RESTREINTE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : Mardi 29 juin 2021  
A : 10h00 (Fin : 11h30)  
Lieu : Siège de la LBF (Montgermont)

Présents : Messieurs, B. LEBRETON, M. HAYE, Y. HERVIAUX, M. BESNARD,

Assistent : Messieurs, J. CHARRUEL, S. VALENTIN

Le Président de la commission, Bernard LEBRETON, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

### 1 – Point sur les dérogations 2021-2022

R1			
D29	PLOBANNALEC LESCONIL	Cédric CHARLOT	Dérogation <b>sur le diplôme</b> accordée. La Commission rappelle que le club a obligation de contracter un CDI (5h minimum)

R2			
D29	PLOUGOUVEN JU	Romain LE BOURHIS	Dérogation accordée. La commission encourage M. LE BOURHIS à entrer en Formation BEF.
D29	VGA BOHARS	Kamal HASSANE	Dérogation accordée. La commission encourage M. LE BOURHIS à entrer en Formation BEF.

R1 FEMININES			
D29	PLOUGOUVEN JU	Gildas CUDENNEC	Dérogation refusée. L'équipe évoluant en R1F, l'éducateur doit détenir un BMF. L'éducateur ne s'est pas inscrit aux tests de sélection.

U19 R2			
D22	ST BRIEUC COB	Jean Alassane MENDY	Dérogation accordée.



## U17 R2

D56	ELVINOISE FOOTBALL	Guillaume HERTEAUX	Dérogation accordée sous réserve de s'inscrire à la certification CFF3 au cours de la saison 2021-2022
-----	-----------------------	--------------------	--

## 2 – Demandes équivalences

Demandes Équivalences			
BEES1	BEF	AOUSTIN François	Accord
BEES1	BEF	COSNEFROY Tony	Accord
BEES1 / DEF	BEF	DABLEMONT Xavier	Accord
BEES1 / DEF	BEF	DAVID Laurent	Accord
BEES1	BEF	DELAMARCHE Grégory	Refusé : manque licence technique + aucune attestation de volume horaire d'entraînement présentée. Le candidat pourra demander l'équivalence après 2 saisons
BEES1 / DEF	BEF	KERDILES Franck	Accord
DEF	BEF	LE GOFF David	Accord
BEES1	BEF	LECLERE Anthony	Accord
DEF	BEF	VALENTIN Stéphane	Accord

## 3 – Questions diverses

### Points règlementaires

La commission évoque les évolutions éventuelles à proposer pour le Statut des Entraîneurs ou Educateurs de football.

### Prochaine réunion :

La CR Statut des Éducateurs revoit son calendrier prévisionnel de réunion.

La commission prévoit de se réunir le Mardi 17 août et le Mardi 24 août en restreinte afin d'étudier les dérogations et affaires courantes.

La commission plénière est envisagée le Samedi 04 septembre au siège de la Ligue pour traiter les demandes de dérogation et réaliser les « cartes éducateurs » à envoyer aux clubs en règle.

La commission souhaiterait la présence d'un représentant de la commission de l'Arbitrage et de la Commission Féminines lors de cette réunion.

B. LEBRETON  
Président de la CRSE

P. GEORGES  
Le Directeur Général de la LBF



